

Lutte contre les violences faites aux femmes

TÉMOINS DE VIOLENCES
CONJUGALES ?
VOUS POUVEZ AGIR



Comment agir ?

PARLEZ lorsqu'elle se trouve SEULE

Les attitudes à adopter :

Écoutez-la sans la juger

Soutenez la victime, demandez-lui si elle va bien, exprimez votre solidarité

Conseillez et orientez-la vers des associations spécialisées

Respectez sa volonté et ne prenez pas de décision à sa place

La loi interdit et punit les violences

Les phrases à dire :

« Je vous crois »

« Vous n'y êtes pour rien »

« Votre agresseur est le seul responsable »

« Des personnes sont là pour vous aider »

Vers qui orienter une femme victime de violences conjugales ?

POUR ÊTRE ÉCOUTÉE ET ACCOMPAGNÉE

Violences Femmes Info : **39 19** (7/7 -24/24)
Écoute téléphonique pour les personnes victimes de violences, les témoins et les professionnel.les

Femmes victimes de violences 92 :
01 47 91 48 44

Écoute, information dispositif qui rassemble des professionnel.les du social et de la santé

L'Escalier Solidarité Femmes : **01 47 33 09 53**
(Du lundi au vendredi, 9h30-17h30)

Centre d'accueil et d'hébergement

Planning familial 92 : **0800 08 11 11** (gratuit)

Auteur de violences conjugales : vous ne contrôlez pas votre violence ? Vous avez besoin d'être aidé ?
Pour éviter de passer à l'acte : **08 019 019 11**
(7 jours/7 de 9h à 19h, numéro gratuit)

POUR DES CONSEILS JURIDIQUES

Centre d'information pour les droits des femmes et des familles (CIDFF)

Sur RDV : 01 71 06 35 50

Permanences juridiques et consultations psychologiques

Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP 92) :

01 47 21 66 66

Maison du droit de Colombes :

01 47 60 41 33

Ces services sont gratuits et confidentiels